Secrets et humiliation

La foule ne doit pas savoir

Jean-Paul Mugnier[1]

Résumé

Si certains secrets sont imposés ou prescrits par un adulte à un enfant dans les cas d'abus sexuels par exemple, d'autres s'imposent d'eux-mêmes lorsque la personne, redoutant le regard des autres, craint que la vérité sur son propre sort soit connue de tous. Générateurs de honte, leur révélation sera alors vécue comme une humiliation. Nous proposons d'aborder ce rapport entre secret et humiliation dans cet article, ainsi que certains points auxquels le thérapeute sera attentif pour que le dévoilement du secret ne représente plus une menace mais, au contraire, une étape constructive entre celui qui en est porteur et « le reste du monde ».

Abstract

If some secrets are imposed or prescribed by an adult to a child in sexual abuse's cases, others are imposed itself when a person, dreading others looks, fears that everybody could know the truth on his own life. Generating shame, their disclosures will be experienced as a humiliation. The author proposes to approach this link between secret and humiliation, and other aspects to which the therapist has to pay attention to avoid that secret's revelation becomes a threat but on the contrary, to help it to represent a constructive step for the relation between the secret owner and « the rest of the world ».

Mots-clés

Secret – Honte – Humiliation – Appartenance.

Key words

Secret – Shame – Humiliation – Belong.

---

1 Directeur de l'Institut d'Études Systémiques, Chartrettes, France.

Les secrets ont fait l'objet ces dernières années d'une littérature abondante. Dans le champ des thérapies familiales, Guy Ausloos (1980) est probablement l'un des premiers auteurs à avoir décrit, d'un point de vue systémique, comment certains secrets pouvaient donner naissance à une distorsion des liens au sein du groupe familial, distorsion à l'origine de la pathologie de l'un de ses membres.

En 1995, dans un article intitulé *Troubles mentaux graves et méconnaissance de la réalité*, Matteo Selvini reprenait cette hypothèse en expliquant qu'à l'origine de certains troubles psychotiques se trouvaient dans l'histoire des parents des patients, des traumatismes et des souffrances qui n'avaient pas été reconnus comme tels, et pour lesquels ils n'avaient pas reçu l'aide qu'ils étaient en droit d'espérer. *Secrets familiaux : quand le patient ne sait pas,* paru en 1997, prolongeait et complétait cette proposition en expliquant que parfois, le patient pouvait être lui-même détenteur de secrets concernant l'un ou l'autre de ses parents, comme par exemple lorsque l'enfant découvre que son père ou sa mère a une relation extra-conjugale.

Dans le champ psychanalytique, Serge Tisseron (1996) a également abondamment décrit les mécanismes de transmission intergénérationnelle du secret en utilisant le terme de « suintement ».

A la lecture de ces travaux, il est possible de distinguer les différents types de secrets le plus souvent rencontrés dans la clinique, secrets pouvant être détenus par une seule personne, par deux membres du groupe familial ou encore par toute la famille vis-à-vis du monde extérieur ; ils concernent :

- les avortements,
- les filiations adultérines,
- les enfants conçus avant le mariage et le cas échéant, de père « inconnu »,
- les suicides,
- les agressions sexuelles et les filiations incestueuses.

Tous ces secrets ont une caractéristique commune: ils sont liés à une notion de transgression, de faute morale commise envers autrui ou envers soi-même, et par conséquent ils sont porteurs de culpabilité et de honte.

La culpabilité rappelle la notion de responsabilité pour autrui, se sentir coupable revient à reconnaître son engagement dans la souffrance de l'autre et /ou de soi-même. Si l'objectif de la thérapie n'est pas de culpabiliser ses patients, il consiste en revanche à leur permettre de prendre conscience de cet engagement et d'exprimer cette culpabilité qui l'accompagne. Affirmer,

même à un enfant victime, qu'il n'est évidemment pas coupable des actes subis, peut ne pas suffire si cela revient à le priver de la possibilité d'exprimer ce qui l'amène éventuellement à se sentir coupable et donc également responsable de ce qui lui arrive.

La honte, comme l'explique Tisseron (1992), est désintégrateur de lien. Avoir honte revient à se sentir coupé du reste du monde. Un individu peut avoir honte de ses actes, de sévices subis, mais aussi de sa famille quand bien même il n'aurait rien à se reprocher à lui-même. Nommer la honte, reconnaître l'existence de ce sentiment chez son patient, revient à faire un premier pas vers la reconstruction du lien. En effet, être honteux de ses actes lorsqu'ils causent du dommage à autrui, ou par exemple, avoir honte de son parent alcoolique, révèle la représentation chez la personne d'un autre soi possible ou d'une autre appartenance possible. Dire à un enfant : »Tu n'as pas à avoir honte si ton père boit, tu n'y es pour rien ! » s'avère insuffisamment aidant pour lui. Mieux vaut lui expliquer également qu'il est normal d'éprouver ce sentiment dans ces circonstances, preuve de son désir d'un avenir différent pour lui-même ou pour ses enfants, de sa capacité à se représenter plus tard autre que son père.

La honte s'avère donc intimement liée au secret. Si le secret générateur de honte est connu, celui qui en est le détenteur se sentira humilié. C'est ce lien entre secret et humiliation que je propose maintenant de développer.

La foule ne doit pas savoir

Considérons les exemples suivants :

L'histoire de Cécile

Les cheveux de Cécile, pour la première fois, ne sont pas tirés en arrière. Cette coiffure lui donne habituellement une apparence très stricte. Aujourd'hui, elle a l'air détendue, rajeunie. Le thérapeute lui en fait la remarque.

– Ma fille m'a dit la même chose ! Je suis allée au cinéma avec elle. On faisait la queue pour prendre nos billets et elle m'a dit : « Je suis contente d'avoir une maman qui sourit ! »
– Qu'êtes-vous allées voir ?
– *Dans la peau de ma mère* ! L'histoire d'une fille de treize ans qui se glisse dans la peau de sa mère.
– Votre fille a justement treize ans ! Elle a eu envie de se glisser dans votre peau ?

- Je ne lui conseille pas ! Elle n'y serait pas très à son aise !
- Et vous à son âge, vous auriez aimé être dans la peau de votre mère ?

Cette mère, il en a déjà été question de nombreuses fois depuis le début de la thérapie, mais toujours pour constater l'impossibilité de parler d'elle. Une seule chose est certaine, sa mort a été difficilement surmontable pour Cécile. Il lui a fallu plusieurs années pour refaire surface. Le voile, maintenant, pourrait peut-être se lever ?

– J'aurais eu du mal, je ne la connaissais pas.

Le thérapeute est surpris.

– Ma mère, je l'ai connue à quinze ans. La première fois que je l'ai vue, je lui ai dit : « Bonjour madame ». Je ne me le suis jamais pardonné. Mais c'était pour me venger de m'avoir abandonnée. J'avais deux ans quand j'ai été placée.

Cécile, si avare de paroles jusque-là, se met à parler. Ses souvenirs d'enfance sont restés chez une assistante maternelle qui, sur les conseils de l'assistante sociale, lui rappelait régulièrement qu'elle n'était pas sa mère. Ils étaient trois enfants de la DASS[2] chez cette femme qui les élevait seule. De sa famille, elle ne recevait aucune nouvelle. Peu lui importait d'ailleurs. Une autre question la préoccupait : pourquoi ne m'adopte-t-on pas ? Unique réponse entrevue par l'enfant qu'elle était : sans doute y a-t-il quelque chose en moi de mauvais qui me rend *inadoptable*. Mais comment se construire une existence sur de telles bases ? Dans ces conditions, une seule solution lui était apparue : avoir l'air la plus normale, la plus banale possible : « Personne ne doit savoir d'où je viens, que je suis une enfant placée, sinon c'est la vie tout entière qui est fichue… »

« Je suis un monstre »

Sans avoir reçu aucune convocation, Loïc se rend à la brigade des mineurs. Il demande à être entendu de toute urgence par un officier de police. Ses yeux hagards et son élocution trop rapide de quelqu'un qui n'est pas dans son état normal – il est évident qu'il a bu pour se donner du courage – conduisent la jeune femme chargée de l'accueil à prendre sa demande au sérieux.

Elle fait patienter Loïc le temps de trouver un policier disponible. Dix minutes plus tard, le jeune homme est installé dans un bureau.

2 Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

– Je vous écoute, l'invite le lieutenant de police.
– Voilà, ma sœur m'accuse d'avoir eu des relations sexuelles avec elle, d'être le père de son enfant. Si c'est vrai, vous devez m'enfermer car je suis un monstre et je mérite la peine de mort.

Reçu trois semaines plus tard par le thérapeute, Loïc continue de nier les faits malgré la précision des déclarations de sa sœur qui d'ailleurs ne l'accuse pas vraiment : non seulement elle était consentante, mais de plus, les rapports sexuels pouvaient avoir lieu aussi à son initiative. Peu importe, de tels actes sont contre-natures, et Loïc étant l'aîné, s'ils avaient eu lieu, il en aurait d'après lui, la totale responsabilité :

– Si ma sœur continue de m'accuser, alors il ne me reste plus qu'une chose à faire, me tuer. Mais pas question de mourir tout seul puisque je suis innocent. Je fais comme ce type à Nanterre. Je tire d'abord dans la foule, histoire de mourir accompagné.

Je ne voulais pas manquer l'école

Monsieur V. a soixante-cinq ans. Il ne comprend pas bien pourquoi ses enfants ont tellement insisté pour qu'il vienne à cette consultation. Mais, puisque cela semble leur faire plaisir… C'est vrai qu'entre lui et ses parents, il n'y avait pas beaucoup d'échanges… Enfin, c'était un autre temps, une autre façon d'élever ses enfants…

« Il faut dire, précise Monsieur V., ma mère avait de graves problèmes de santé. Elle était épileptique. Elle faisait des crises de grand mal. À l'époque, je vous parle de ça, c'était il y a plus de cinquante ans ! On ne voyait pas les choses comme maintenant, ces crises c'était comme si le diable était en elle… On n'avait pas les médicaments… Je me souviens, avec mon petit frère, il nous arrivait de partir à l'école alors qu'elle faisait des convulsions, allongée sur le sol, faisant sur elle… Parfois, en tombant, elle se blessait, sa tête saignait. Je prenais mon frère par la main, on l'enjambait… Je lui disais dépêche-toi, on va être en retard. Je voulais pas manquer l'école parce que sinon, il aurait fallu donner des explications. J'aurais eu trop honte… C'est drôle, mon frère m'a toujours dit qu'il avait gardé des images, qu'il en avait souffert… Moi, je n'en ai jamais souffert… »

Monsieur V. est subitement pris d'un sanglot : « C'est idiot, je vais pas me mettre à pleurer à mon âge ! »

La femme de Monsieur V. lui tend un mouchoir en papier…

– Vous savez, c'est un peu comme un enfant qui tombe et s'écorche le genou. Il se relève, et devant les copains, il affirme en serrant les dents : « Même pas mal ! », propose le thérapeute, le temps de permettre à chacun de surmonter son émotion.

Je préférais me priver de piscine

– « N'oubliez pas que vous m'avez battu ! » s'insurge Fabien face à ses parents qui le présentent comme l'unique responsable de tous leurs maux.
– « Comment ça on t'a battu ! Mais c'était pour ton bien ! »
– « C'était pour mon bien quand je rentrais de l'école ! »

Puis, se tournant vers le thérapeute :

– « La première chose que je devais faire, c'était montrer mes cahiers. Si j'avais une note en dessous de la moyenne, ma mère me disait : « Déshabille-toi ! » Elle m'emmenait dans la salle de bain et me donnait des coups de ceinture. »
– « Mais qu'est-ce que tu racontes ! » s'exclame la mère de Fabien.
– « Oses dire que ce n'est pas vrai ! Le soir tu te plaignais auprès de papa en lui disant : « C'est ton fils, tu dois le corriger, montrer que tu es le père ». J'avais tellement honte des traces de coup dans le dos, que les semaines où il y avait piscine, je m'arrangeais toujours pour me faire punir et ne pas y aller. Sinon, tout le monde aurait su que j'étais un enfant battu. »
– « C'est vrai qu'on y est allé peut-être un peu fort », confirme timidement le père. « Mais moi, le soir, j'en avais marre d'entendre ma femme crier. Je voulais avoir la paix. »

Un point commun réunit Cécile, Loïc, Monsieur V. et Fabien : le souci de tout mettre en œuvre pour que personne ne sache ce qu'il en est de la vérité sur eux-mêmes. Que le secret vienne à être dévoilé, et tout avenir, la vie entière, leur semble impossible.

Garder secret ce qui est vécu comme humiliant afin d'échapper à l'humiliation, montre que celle-ci s'inscrit dans une relation et nécessite la présence d'un témoin réel ou virtuel. En effet, c'est l'existence de ce « supposé regard » qui fait naître chez le sujet humilié le sentiment de perdre sa dignité, son statut d'être humain. « Humiliateur » et humilié ne sont jamais seuls lorsque l'humiliation a lieu. L'autre est là, représentant à lui seul l'humanité tout entière.

S'il est effectivement présent dans la réalité et n'empêche rien, il condamne le sujet humilié à une sorte d'exil qui fait de lui un étranger. Étranger à lui-même et à l'autre, il peut sombrer dans l'indifférence. Le manque d'empathie dont il a été la victime peut l'entraîner à n'en plus avoir pour personne. Le clivage accompagne souvent ce processus. Stratégie de survie, il consistera à reporter sur un autre plus ou moins proche, une victime innocente, la colère née du désespoir que l'humiliation a fait naître. Bien souvent, la rage la plus importante n'est pas ressentie à l'encontre du bourreau – de lui on sait à quoi s'attendre –, mais du témoin qui a vu et n'a rien empêché, *a fortiori* si celui-ci avait une fonction protectrice pour la victime. Complice par sa non-intervention, il lui confirme qu'elle ne mérite pas d'autre sort. De plus, son silence représente une nouvelle menace :

– S'il laisse faire, c'est peut-être qu'il est d'accord ! Ne risque-t-il pas dès lors de tout raconter ?
– S'il parle, il rejoint le camp des « humiliateurs », sauf s'il dénonce le mal qui a été fait. Mais la victime le souhaite-t-elle vraiment ?
– S'il se tait, la question demeure : pourquoi n'a-t-il rien fait ? Comptais-je si peu pour lui, pour qu'il n'intervienne pas ? Ceci étant la preuve, peut-être, de mon statut de déchet !

Tout être humain cherche à préserver l'estime qu'il a de lui-même. Pour y parvenir, il doit s'assurer de gagner ou de conserver celle de ses semblables.

L'enfant humilié, plus qu'un autre, sera sensible à certains signes apparemment anodins, qu'il interprétera comme une forme de mépris : un bref regard compatissant, un rire entendu comme un ricanement, une phrase insignifiante interprétée comme un sarcasme, etc. Tous ces messages seront vécus comme une menace : menace que l'autre sache, ait tout deviné, menace que ce qui doit rester secret soit su de tous. Finalement, il devra, pour se réhabiliter vis-à-vis de lui-même, tout faire pour s'assurer sans cesse de l'estime des autres. Dans cette perspective, il est aisé de comprendre pourquoi un grand nombre de victimes de sévices sexuels ne peuvent se confier qu'à l'âge de quarante ou cinquante ans. Elles ont besoin, pour parler, d'avoir donné un sens à leur existence, d'avoir construit une famille, etc. Elles pourraient craindre sinon d'être identifiées au dommage subi, et que celui-ci devienne fondateur de leur identité.

D'autres victimes au contraire, pour survivre, transforment avec le temps l'affront en œuvre d'art. Personne ne doit échapper à la connaissance de ce qu'elles ont subi. Certains tenteront de « plonger » le spectateur de l'œuvre, et par son intermédiaire l'humanité tout entière, dans un état de

stupéfaction : il doit partager le malaise ressenti par l'auteur lorsque l'humiliation avait lieu. Louis Ferdinand Céline illustre ce processus en particulier lorsqu'il écrit *Mort à crédit* (cf. Mugnier, 2000). D'autres, comme Michel Del Castillo, prennent par le biais de leur production artistique, le lecteur ou le spectateur à témoin de leur recherche de vérité : comprendre ce qui a conduit leur bourreau, éventuellement un parent, à les humilier.

Dans tous les cas, quelle que soit la stratégie adoptée, le dévoilement – rendre public ce qui jusque-là était secret – s'inscrit dans une quête de reconnaissance. Pour obtenir cette reconnaissance, restituer à l'humiliateur la responsabilité de ses actes est une étape indispensable qui permettra à la victime d'échapper au statut de déchet qu'elle redoute : le mal ne vient pas d'elle!

Si, malheureusement, quoi qu'elle tente pour y parvenir, la victime échoue dans cette quête, elle risque d'osciller entre l'idée de mettre fin à ses jours, supporter le regard de l'autre étant une épreuve quotidienne devenue insurmontable, ou de faire disparaître les témoins virtuels de l'humiliation. Il est possible, comme le propose Anspach (2001) de comprendre ainsi certains crimes collectifs où un tueur tire dans la foule au hasard, avant de se tuer lui-même, comme l'envisage Loïc. Sans doute agit-il ainsi pour que la vengeance soit totale.

Restaurer le lien avec l'autre

Tel doit être le projet du thérapeute face à « l'enfant » humilié, qu'il ait maintenant vingt ans, trente-cinq comme Cécile, ou plus de soixante comme Monsieur V. Pour y parvenir, il devra permettre l'expression de cette souffrance de l'enfant restée intacte malgré les ans.

Bien souvent, avant de se confier, les patients vérifient que le dévoilement de leur secret ne les privera pas définitivement de leur dignité. Pour cette raison, il n'est pas rare de constater que plus le secret revêt à leurs yeux un caractère de gravité, plus ils vérifient l'engagement du thérapeute à leur égard et sa capacité à faire face à la vérité qu'ils s'apprêtent à lui confier. Les enfants, dans ces situations, font régulièrement preuve de délicatesse demandant si « ça va ? » à la personne qui tente de les aider. En réalité, ils craignent par leurs confidences de la dégoûter. Si tel était le cas, la vision d'eux-mêmes comme des êtres dégoûtants serait définitivement confirmée.

Puisque la présence réelle ou virtuelle d'un tiers crée l'humiliation et donne naissance à un sentiment de honte désintégrateur de lien, le thérapeute

devra au contraire être un tiers qui relie. Pour atteindre cet objectif, plusieurs points sont à prendre en compte :

Donner la preuve à son patient qu'il compte, qu'il a de l'importance.

La suite du récit de Cécile illustre cette première proposition.

– « J'étais très en colère contre mon assistante maternelle. Quand elle nous sortait avec ma sœur, – je l'appelle ma sœur même si elle était placée comme moi – elle nous présentait en disant « Voici mes nourrissonnes ». Je détestais ça ! Mais en même temps, je n'avais qu'elle, je le savais. Pour se venger, on lui en faisait voir. À treize ans, elle n'a plus voulu de nous. Elle a prétendu qu'elle ne savait pas s'y prendre avec les ados, que nous étions trop dures. On nous a séparées, placées dans des familles d'accueil voisines. Vous savez, il s'y passe de drôles de choses dans les familles d'accueil… Ma sœur, Annie, s'est mise à fuguer. Moi j'étais avec une femme seule qui avait perdu son mari. Elle voulait que je dorme avec elle. Elle me prenait dans ses bras et elle me serrait contre elle. Elle était complètement folle. J'en parlais à Annie. Elle me proposait de partir avec elle. Mais je ne voulais pas fuguer. Je lui expliquais : « Après, tout le monde saura que l'on est de la DASS et notre vie sera fichue ». ».
– « Quand vous repensez à toute votre histoire, selon vous, qu'est ce qui vous a sauvé ? »

Cécile répond sans hésiter :

– « Un éducateur : Monsieur C. Un jour, j'avais quinze ans, je n'en pouvais vraiment plus d'être avec cette femme. Je l'ai appelé à son Service. J'ai eu de la chance, il était là. Je lui ai dit : « si vous ne venez pas me chercher maintenant, je fugue ! ». Il m'a répondu de rester là où j'étais qu'il venait me chercher. Il devait être six heures du soir. Il est arrivé peu de temps après. Je me souviens encore de sa 2 CV. Il n'avait aucune solution pour me loger. Il m'a emmené chez lui, m'a présentée à sa femme et m'a installée dans la chambre d'ami. Je savais qu'il n'avait pas le droit de le faire, qu'il prenait un risque pour moi. Alors j'ai pensé, « s'il prend un risque pour moi, c'est que je compte pour lui, que je dois valoir quelque chose ! ». Le lendemain il m'a demandé si je voulais qu'il essaye de retrouver ma famille. C'est comme ça que j'ai revu ma mère, deux mois plus tard. Un jour, c'était peut-être six mois plus tard, je l'ai entendu lui dire : « Vous savez,

votre fille, c'est une montagne de douleur ! ». J'ai été très en colère contre lui, j'avais peur que ma mère le prenne comme un reproche du style : « À cause de vous, votre fille souffre ! » Mais en même temps, j'étais si contente qu'il ait compris que derrière mes cris, j'étais comme une écorchée vive. Vous savez, je n'étais pas facile, mais au moins, je ne lui faisais pas peur. Je l'ai recherché des années plus tard pour le remercier. Malheureusement, je ne l'ai pas retrouvé.

Penser la souffrance de l'enfant et les moyens mis en œuvre par lui pour y faire face.

Léa a quarante ans lorsqu'elle décide de révéler les abus dont elle a été victime, enfant, de la part du meilleur ami de ses parents. Elle souffre trop, physiquement et psychologiquement, pour garder son secret plus longtemps. En analyse depuis dix ans, elle n'en a jamais rien dit, craignant de ne pas être crue. En effet, lorsqu'à de rares reprises, elle a fait une allusion à ce qui lui était arrivé, elle a craint que son thérapeute mette ses propos sur le compte de fantasmes. C'est finalement à son mari, qu'elle décide de se confier. Probablement redoutait-elle également qu'il ne se lasse de vivre avec une femme éternellement dépressive et qu'aucune thérapie ne semble aider. Elle est rassurée par sa réaction. Il se montre compréhensif, redouble d'attention et décide de prendre contact avec un thérapeute plus à même de croire son épouse.

Ils sont reçus ensemble dans un premier temps. Léa raconte son histoire, et fait part des sentiments de culpabilité et de honte qui depuis l'envahissent, sentiments qui se sont intensifiés après la naissance de leurs filles : que penseront-elles de leur mère si un jour, elles viennent à apprendre.

Pour le deuxième entretien, nous proposons de voir Léa seule. Craintive, elle accepte, encouragée par son mari.

– « La première fois que c'est arrivé, c'était chez lui ou chez vos parents ? » interroge le thérapeute.
– « Chez lui. J'aimais bien y aller l'après midi. L'ambiance était tellement plus drôle qu'à la maison. À l'époque, mon père était au chômage. Il passait ses journées seul dans son bureau, les volets fermés. Ma mère n'allait guère mieux. Il était marié et avait des enfants beaucoup plus jeunes que moi. Sa femme était gentille. »

Léa se met à pleurer.

– « Tout est de ma faute, j'aurais dû faire attention. Il aimait bien chahuter, faire des chatouilles… À chaque fois, sa femme lui disait d'arrêter… Que ça nous énervait… Moi au contraire, j'aimais bien… Il m'arrivait de rester chez eux le week-end. C'est arrivé un soir, j'avais onze ans. Tout le monde était couché. Il est venu dans la chambre où j'étais installée. Il voulait être sûr que je ne manquais de rien… Il a commencé à me caresser sous les draps. J'étais pétrifiée… Huit jours plus tard, sa femme m'a invitée pour le week-end, elle savait que ça n'allait pas bien à la maison. J'ai accepté, en faisant semblant d'être contente. Je suis arrivée chez eux, souriante. Je savais pourtant de quoi il était capable. Il a recommencé le soir-même. Je sais bien qu'il n'avait pas le droit de le faire, mais je ne peux pas faire autrement que de penser que je suis coupable. »
– « En fait, vous étiez tombée dans un piège. J'imagine… si, quand sa femme a appelé pour vous inviter, vous aviez refusé, on vous aurait demandé des explications… Qu'auriez-vous pu dire ? Sûrement pas la vérité… Vos parents avaient déjà tellement de soucis, vous n'alliez pas les accabler davantage ! Et la vie chez eux était si triste… Au moins chez cet homme, on riait, on s'amusait… Peut-être même êtes-vous arrivée chez lui avec le sourire, pour être certaine que personne ne pourrait deviner ? »

Léa approuve d'un hochement de tête.

– « Et lui a pensé, si elle sourit, c'est qu'elle n'est pas fâchée, qu'elle est d'accord pour recommencer, qu'elle ne dira rien… Vous étiez tombée dans le piège. C'est toujours comme ça que ça se passe… »

Léa approuve de nouveau.

– « Ensuite les enfants pensent que c'est de leur faute, qu'ils auraient dû se protéger, que peut-être le mal vient d'eux… Ils ne peuvent plus rien dire parce qu'ils craignent d'être accusés, qu'on leur reproche de ne pas l'avoir dit tout de suite : « Mais tu savais de quoi il était capable, alors si tu y es retournée, c'est que tu voulais bien ! » Et ça recommence, parce que l'abuseur lui, il sait tout ça… Et les enfants ont peur… Ils se disent, « Si jamais *çà* se sait, plus personne ne voudra de moi, ma vie sera fichue… »

Léa pleure.

Même si cet entretien n'entraîna pas aussitôt la disparition de certaines de ses difficultés, en particulier dans le domaine de la sexualité, les angoisses

de Léa diminuèrent d'intensité. Elle se montra par exemple plus assurée dans sa relation avec ses filles. En fait, ce qu'elle avait éprouvé à l'époque où ces actes avaient eu lieu, un thérapeute pouvait l'imaginer parce que d'autres enfants lui avaient confié des récits semblables. Elle était, à son tour, comme ces enfants qui, essayant de sortir du piège dans lequel ils étaient tombés, s'y étaient précipités davantage. Son histoire n'était pas unique, unicité qui aurait fait d'elle un être à part. Si la honte lui faisait courir le risque de se couper du monde, la reconnaissance de sa souffrance au contraire la reliait à l'humanité.

Ce souci de rétablir le lien entre l'enfant et *le reste du monde* était présent, mais d'une manière différente, dans les rencontres avec Loïc, cet adolescent accusé par sa sœur d'être le père de son enfant. Comme, malgré l'évidence, il continuait de nier les faits, nous lui avons posé la question suivante :

– « Imagine que ton meilleur copain se soit rendu coupable de tels faits et qu'il le nie, quel conseil lui donnerais-tu ? »

Le jeune homme répondit sans hésiter :

– « Je lui dirais de dire la vérité, que ça vaut mieux pour tout le monde, même pour lui. »
– « Alors, comment comprendrais-tu que je ne te dise pas ce que toi-même tu dirais à ton meilleur ami ? Si je te disais autre chose, tu pourrais penser que je ne suis pas un thérapeute très sérieux, que je ne m'intéresse pas vraiment à toi ! »

Loïc reconnaîtra les faits auprès de son père deux jours plus tard, en expliquant que lui-même avait, tout comme sa sœur, été abusé enfant par le grand-père paternel, ce que celle-ci avait dévoilé à l'âge de six ans.

Conclusion

L'humiliation, surtout lorsqu'elle se prolonge, et la honte qu'elle entraîne, conduisent ceux qui en sont victimes à redouter de perdre leur dignité. Présents sans être vraiment là, ils se sentent parfois survivants dans un monde auquel ils ne sont pas certains d'appartenir totalement. C'est au rétablissement de cette appartenance que le thérapeute doit s'attacher. Pour tenter d'y parvenir, il devra bien souvent fournir la preuve, d'une part, de son engagement à l'égard de ces patients qui redoutent le regard qui sera porté sur eux, et d'autre part, de sa capacité à penser le monde de l'enfant ou de la

personne humiliée. À l'issue de ce processus, peut-être leur sera-t-il enfin possible de se réconcilier, avant tout, avec eux-mêmes.

Références

ANSPACH M.R. (2001) : *À charge de revanche.* Seuil, Collection la Couleur des Idées, Paris.

AUSLOOS G. (1980) : Secrets de famille. In BENOIT J.-C. (dir.) : *Changements systémiques en thérapie familiale*, E.S.F., Paris.

MUGNIER J.-P. (2000) : *L'enfance meurtrie de Louis Ferdinand Céline.* Éditions L'harmattan, Paris.

SELVINI M. (1995) : Troubles mentaux graves et méconnaissance de la réalité. *Thérapie Familiale* XVI (2) :131-144.

SELVINI M. (1997) Secrets familiaux : quand le patient ne sait pas. *Thérapie Familiale* XVIII (2) :109-125.

TISSERON S. (1992) : *La Honte, psychanalyse d'un lien social.* Dunod, Paris.

TISSERON S. (1996) : *Secrets de famille, mode d'emploi.* Éd. Ramsay, Paris (1997, réédition Marabout).